PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - MOBILITE INTERNATIONALE

La ville de Lomme octroie une aide de 100 à 350 €

aux jeunes de 16 à 25 ans
Lommois depuis au moins un an
Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

désirant se rendre à l'étranger dans le cadre :

d'un chantier européen
d'un stage long
de volontariat à l'étranger
d'un séjour linguistique de plus de 6 mois

En échanges, ils s'engagent à faire une restitution de leur projet et devant éventuellement d'autres jeunes, désirant s'engager dans un projet similaire.
Les jeunes doivent s'engager à rechercher un co-financement ou à autofinancer le solde.

Les justificatifs à fournir :

Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau…)
Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.
C.V et lettre de motivation
Facture ou devis
R.I.B. au nom du demandeur (pas de tiers personne)
Attestation de co-financement
Certificat de scolarité

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse

Ville de Lomme:
1 avenue de la République
Service insertion jeunesse
59461 - Lomme Cedex
https://www.ville-lomme.fr/